

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22165 - 82ÈME ANNÉE

2016-2026 : 10e anniversaire de la disparition de Paul Vergès, témoignage de Houssen Amodé

40 ans auprès de Paul Vergès !



Après la partie consacrée au contexte de son intervention, Houssen Amodé précise le lien singulier qu'il le liait à Paul Vergès. Du coup, c'est aussi son histoire personnelle. L'an dernier, il n'a pas hésité de faire le voyage à Maurice où le centenaire de Paul Vergès y était célébré. Houssen Amodé sait, plus que tout autre, comment fonctionnait Paul Vergès. Notez les points qui vous semblent mériter un approfondissement. Il se fera un plaisir de vous répondre. Ary.

« J'ai été sollicité afin d'intervenir à ce sujet en quali-

té de grand témoin.

Ce qui m'amène tout naturellement à vous faire part de mon long parcours professionnel avec sa totale confiance à ses côtés. D'abord au Port et ensuite à la Pyramide.

Monsieur Paul Vergès avait été élu maire de la Ville du Port en mars 1971 et je l'ai rapidement rejoint pour assurer la fonction de Secrétaire Général. Il m'avait nommé à un poste de haute responsabilité alors que je n'avais que 26 ans, tout droit sorti de l'Université d'Aix-en-Provence avec un diplôme de Droit.

J'ai été ainsi son principal collaborateur en mairie pendant 3 mandatures de 1971 à 1989, soit pendant 18 ans. A son départ, je suis resté en fonction jusqu'en 1998 auprès des maires de sa mouvance politique qui lui ont succédé, MM Pierre Vergès et Jean-Yves Langenier et qui ont continué son œuvre.

J'ai donc été SG de la mairie du Port au total pendant 28 ans, avec également une activité en temps partiel au lancement du SIVOMR, syndicat à vocation multiple regroupant les communes de Sainte-Suzanne, La Possession, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Leu et Le Port. (Note de la rédaction : un syndicat affinitaire car regroupant que des Mairies estampillées PCR).

J'ai été ainsi bien placé pour être témoin et aussi acteur à ses côtés s'agissant du formidable développement de la cité maritime, dont il avait par ailleurs renforcé la dimension stratégique pour l'ensemble du territoire réunionnais. Nos grands dossiers se traitaient alors directement avec la Préfecture et non comme cela avait été le cas par la suite avec la Sous-préfecture de Saint-Paul.

Ma carrière s'est poursuivie auprès de Monsieur Paul Vergès élu en 1998 en qualité de Président de la Région Réunion. Il m'avait alors demandé de le rejoindre pour occuper le poste de DGS (Directeur général des Services) fonction que j'ai assurée auprès de lui pendant deux mandatures soit 12 ans qui se sont achevées en 2010 à la fin de sa présidence.

Pour revenir à la ville du Port, sa préoccupation première dès son arrivée en fonction avait été d'arrêter les grands principes d'aménagement et de développement de cette cité maritime, d'un territoire de caractère, avec des orientations fortes qui ont été actées dans une délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 1971 relative au Plan directeur d'urbanisme, qu'il avait personnellement marquée de son empreinte et qui fait toujours référence aujourd'hui, 55 ans après.

Elle prenait en considération le droit de la population : à la Ville — à la nature et en particulier à la mer — à un logement décent — à la formation scolaire, professionnelle et culturelle — et aux loisirs.

Ce droit collectif a été en permanence à la base de ses préoccupations.

Cette contribution reflétait ses exigences, non négociables, et notamment :

- Son refus de voir rejeter à la périphérie de la Ville, et donc hors de l'agglomération, les habitants les plus modestes et en situation très précaire.

- La réappropriation de la façade maritime par les Portoïses avec le libre accès à la mer, la clôture de l'enceinte portuaire y faisant en grande partie obstacle.

Il aura ainsi fallu affronter sur ce plan les réticences de la DDE / arrondissement maritime représentant l'État et engager un bras de fer avec le concessionnaire la toute puissante Chambre de Commerce et d'Industrie d'alors, régnant sans partage sur le domaine portuaire.

- Sa détermination quant aux réponses à apporter

face aux besoins premiers des habitants

*déficit de logements — carences de l'alimentation en eau / je me rappelle des slogans qui fleurissaient un peu partout sur les murs au début de la mandature « de l'eau Monsieur le Maire ».

* rattrapage en matière de constructions scolaires primaires et maternelles / aucune école à la Rivière des Galets...).

- Sa volonté d'attirer au Port les entrepreneurs, mais aussi les sièges sociaux des entreprises commerciales, industrielles et surtout du BTP en leur proposant une fiscalité locale maîtrisée et lisible à moyen et long termes sur la base d'une étude financière prospective sérieuse et partagée.

- Son souci d'une nécessaire maîtrise du foncier sur l'ensemble du territoire. Il s'agissait là d'un impératif pour permettre la réalisation des équipements publics et des logements, avec un programme volontariste de rattrapage.

- Enfin son ambition d'action de façon significative sur le climat et sur la qualité de vie de ses administrés avec un programme d'envergure de plantation et de verdissement de la Plaine des Galets. Un véritable défi à faire partager.

Je reviendrai plus longuement sur ce point notamment en l'illustrant à travers des initiatives et des projets ambitieux qui pouvaient même surprendre, connaissant la réalité et les handicaps d'un territoire ingrat comme celui du Port ancien site alluvionnaire de la rivière des Galets. »

Forte houle : l'océan rappelle les limites du béton

L'aménagement de La Réunion est à revoir totalement

Une nouvelle fois, l'océan vient rappeler à La Réunion que le béton ne protège pas de tout. Une puissante houle, générée par une tempête des latitudes tempérées, touche notre île depuis hier. Entre la Pointe des Aigrettes et la Pointe de La Table, une vigilance orange « vagues-submersion » était en vigueur la nuit dernière. La hausse du niveau marin renforce l'exposition aux submersions et à l'érosion. Organiser progressivement le recul des activités les plus exposées doit devenir une priorité.

À partir de 20 heures hier, l'État appelait à ne pas prendre la mer, s'éloigner des côtes et des estuaires, surveiller la montée des eaux et protéger les biens exposés ainsi que rejoindre le point le plus haut possible ou se réfugier en étage, voire sur un toit en dernier recours en cas d'inondation.

Ces précautions sont indispensables. Mais elles ne doivent pas masquer l'essentiel : la vulnérabilité du littoral réunionnais est aussi le résultat de choix politiques.

Pendant des décennies, routes, parkings, logements, commerces, équipements touristiques et zones d'activités ont été développés au plus près de l'océan. Le littoral a été artificialisé, bétonné, aménagé comme si la mer devait rester éternellement à sa place.

force l'exposition aux submersions et à l'érosion. Les épisodes de forte houle rappellent brutalement que les infrastructures construites sur le littoral ne sont pas éternelles. Et lorsqu'une route ou un bâtiment est menacé, ce sont les contribuables qui sont ensuite sollicités à la place des assureurs pour financer les réparations, les protections et les déplacements éventuels.

La question est donc politique : qui décide de continuer à construire dans les secteurs les plus exposés ? Qui assume les conséquences lorsque la nature reprend ses droits ?

À La Réunion, l'urgence climatique impose de rompre avec une logique qui consiste à bétonner toujours plus les espaces côtiers avant de chercher ensuite à les défendre à coups d'ouvrages coûteux. Préserver les espaces naturels, limiter l'artificialisation et organiser progressivement le recul des activités les plus exposées doivent devenir des priorités.

Protéger la population

La vigilance orange prendra fin. Mais la mer, elle, continuera de monter. Face à cette réalité, il faudra choisir entre poursuivre la fuite en avant du béton ou préparer dès maintenant un territoire capable de protéger sa population dans le climat de demain.

M.M.

Le niveau de la mer monte

Or le climat change. La hausse du niveau marin ren-

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

« Apark sa. : an déor dsa » : In kozman pou la rout

Apark zoué épi ravazé, mi oi pa dan koi mon bann kamarade té bon... An déor dsa l'avé poin arien pou fé valoir azot épi pou trouv in pé favèr dann léstime la mètrèss.

Apark in mal an boi épi son li kour pa, lo vyé Léon l'avé pwin arien dann son shanm. An déor d'son mal an boi, épi son li kour pa, l'avé poin arien dann son shanm... Par kont nou marmaye nou téi trouv anou bien avèk li.

Lo vyé léon téi koné pa la guèr, apark bann shanté dann tan-la. Si tèlman mwin téi pran ali pou in gran guèrryé.

Alé ! mi kite azot rofléshir la dsi é ni rotrov pli dvan sipétadyé.

Justin